

<u>Charte du Réseau des Sites Préhistoriques de</u> <u>Bretagne</u>

1- Pourquoi une charte du réseau?

Cette charte est conçue comme un outil de cohésion interne, qui permet aux membres de se mettre d'accord sur les objectifs et les modalités d'adhésion de chacun au sein du réseau. C'est également un outil qui pourra être exploité vers l'externe : il contribue à faire connaître le réseau, il véhicule les valeurs et les messages qui crédibilisent le réseau et incitent de nouveaux membres à le rejoindre.

2- Définition du Réseau des Sites Préhistoriques de Bretagne

Le R.S.P.B est un réseau qui rassemble les personnes morales publiques ou privées et les personnes physiques actives dans le domaine de la valorisation du patrimoine préhistorique en Bretagne (musée, association, gestionnaires de sites, médiateurs en archéologie...). Le potentiel conséquent en termes de développement culturel et touristique, et de rayonnement de la Bretagne autour de cette thématique très identitaire en a fait naître l'idée. Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, la Région Bretagne soutient la mise en place expérimentale d'un réseau d'acteurs, qui puisse faire émerger des projets et des outils méthodologiques au service du collectif. Elle en a proposé la coordination et l'animation, au CPIE Val de Vilaine, opérateur reconnu et fort d'une solide expérience de médiation.

3- Les objectifs du RSPB

a) S'unir pour mieux rayonner

Un réseau régional des sites préhistoriques de Bretagne est un outil pour faire rayonner la richesse de ce Patrimoine. Il est au service du Patrimoine pour diffuser et partager les connaissances dont il témoigne. Faire comprendre la préhistoire et l'histoire de nos sites, à l'intérieur comme en dehors de la Bretagne, est un des objectifs du réseau. Le mégalithisme est plus particulièrement porteur de l'identité bretonne à l'extérieur de la région.

Pour mieux faire apparaître, dans l'offre culturelle existante, la richesse de ses sites préhistoriques, les membres du réseau qui le souhaitent se réunissent autour d'événements qui permettront de présenter aux publics sa diversité et sa richesse. Ces événements ont lieu chaque année chez des membres du réseau et permettront de mettre en lumière, à une échelle régionale et nationale, ses membres et son dynamisme.

Le réseau doit également permettre la mutualisation, la création et l'échange d'outils pédagogiques ou de valorisation, mais aussi le partage de savoir-faire et de savoir-être.



b) Informer les publics et former les médiateurs

Beaucoup de sites préhistoriques souffrent de leur éloignement des grands axes de circulation. Les technologies numériques permettent aujourd'hui de leur donner une visibilité auprès de publics pour des publics qui préparent de plus en plus leurs visites à l'avance. Cette visibilité digitale sera plus forte si les sites préhistoriques de Bretagne se réunissent pour créer des outils de communication communs, par exemple un site internet de référence dans le domaine.

La médiation par les guides, les animateurs et les médiateurs est essentielle. Le réseau est un outil pour mettre en commun les savoirs et les expériences ainsi que pour structurer une réelle communauté de professionnels et d'amateurs éclairés, réunis par une passion commune. De ce fait, il permet aux acteurs de continuer à se former, à enrichir et actualiser les connaissances scientifiques, et de réfléchir sur leurs pratiques professionnelles (cadre déontologique et éthique). Les actions de formation des acteurs de la médiation du patrimoine archéologique sont ainsi mutualisées ; le réseau pourra nouer des partenariats avec des organismes de recherche et des universités pour que les connaissances de ses membres soient sans cesse mises à jour.

c) Revitaliser l'action civique autour du Patrimoine

Les membres du réseau vivent grâce à l'énergie et le dévouement de passionnés, souvent bénévoles. La sauvegarde, l'entretien et la mise en valeur du Patrimoine est l'affaire de tous et le recours à toutes les bonnes volontés, quand elles sont encadrées par des scientifiques, se fait au plus grand bénéfice de tous.

Le réseau suscitera l'engagement citoyen, favorisera le partenariat avec toutes les collectivités ou les organismes publics. Il est aussi un moyen d'accompagnement des sites en difficultés, dans un esprit de solidarité entre membres.

d) Faire reconnaître les problématiques propres aux sites préhistoriques

Les sites préhistoriques, notamment les sites mégalithiques, sont un patrimoine méconnu : seule une infime partie est visible et accessible au public. Ils sont également souvent associés à un environnement naturel remarquable ce qui amène à penser leurs valorisations et leurs préservations conjointement.

Chacun des membres doit donc être relais de sensibilisation du public aux enjeux de préservation de ce patrimoine et porter un discours de médiation plus large et plus complet.

La Préhistoire étant moins présente dans les programmes scolaires, l'ouverture au public doit être sans cesse suscitée et entretenue. Développer la sensibilisation des jeunes publics à leur patrimoine est une nécessité absolue.



4- L'organisation du RSPB

Conditions d'intégration:

Tout organisme public ou privé, ou personne physique active dans le domaine de la valorisation du patrimoine préhistorique dans le grand ouest (4 départements bretons et Loire Atlantique) peut participer au réseau.

L'adhésion au réseau est soumise à :

- -l'engagement du membre à respecter les objectifs de la charte
- -l'acceptation par le membre des engagements énoncés dans la charte
- -la participation à au moins une réunion des membres du réseau par an
- -l'engagement d'utilisation et de valorisation, dans la mesure du possible, des outils de communication du réseau (logo etc.), qui seront créés
- -respecter les règles de déontologie de la gestion des sites archéologiques et de la médiation en archéologie qui sont définies dans le cahier des charges du réseau
- -remplir le formulaire d'adhésion et signer la fiche de renseignement



Fiche de Renseignement du candidat :

Site:
Nom :
Prénom:
Profession:
Mail:
Γel :
Par quel moyen avez-vous appris l'existence du réseau ?
Quelles sont vos motivations pour intégrer le réseau (que pensez-vous y trouver, quelles sont
vos attentes et vos besoins ou envies ?)



Adhésion RSPB:

Nom:
Prénom:
Coordonnées:
Je déclare :
- Accepter la charte du RSPB et m'engager à en respecter les objectifs
- Participer à au moins une réunion des membres du réseau par an
- M'engager à utiliser et valoriser dans la mesure du possible les outils de communication
du réseau (logo etc.) qui seront créés
- Respecter les règles de déontologie de la gestion des sites archéologiques et de
médiation en archéologie qui sont définies dans le cahier des charges du réseau
Date:
Signature:
organica .



Bulletin à remplir et à renvoyer, par courrier ou par mail à :

CPIE Val de Vilaine — Association Nature et Mégalithes
10, allée des Cerisiers
35 550 Saint-Just
naturetmegalithes@wanadoo.fr ou aurore.leroux.cpie@orange.fr